

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 006/2025

N° ordre à l'intérieur de la séance : 06-01

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents15
- votants18
- suffrages exprimés18
- majorité10
- pour18
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

29/01/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 5 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le cinq février, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyn SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Brigitte BERT, François GUIZE, Lucie CHARMION, Inès CUNHA.

Pouvoir : Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Inès CUNHA donne pouvoir à Alain ZUCCA.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'accroissement de l'activité de la médiathèque, consécutif notamment du développement de l'offre de services et de l'augmentation du nombre d'usagers, il apparaît nécessaire d'augmenter les effectifs de ce service, lequel est actuellement constitué de deux postes d'adjoint du patrimoine : un poste à temps complet et un poste à temps non complet (6h30 hebdomadaire).

Aussi et après analyse du besoin, il apparaît souhaitable d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet et de passer celui-ci à 17h30.

M. le Maire rappelle par ailleurs que la Commune compte actuellement quatre postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), lesquels n'ont pas tous le même temps de travail hebdomadaire. En effet, un poste est à temps complet, alors que les trois autres sont à temps non-complet (30h hebdomadaire).

Aussi, la Commune souhaiterait uniformiser le temps de travail hebdomadaire de ces quatre postes d'ATSEM en le fixant à 30h.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (6h30 hebdomadaire) pour le remplacer par un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17h30 hebdomadaire), de supprimer le poste d'ATSEM à temps complet (35h hebdomadaire) pour le remplacer par un poste d'ATSEM à temps non complet (30h hebdomadaire) et d'approuver le nouveau tableau des effectifs permanents de la Commune prenant en compte ces modifications.

M. le Maire précise que ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (6h30 hebdomadaire) ;
- **Décide** de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17h30 hebdomadaire) ;
- **Décide** de supprimer le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet ;
- **Décide** de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet (30h hebdomadaire) ;
- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune, établi comme suit :

Cadres d'emplois	Grades ouverts	Catégories	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs
Filière administrative				
Attaché	o Attaché o Attaché principal	A	Temps complet	1
Rédacteur	o Rédacteur o Rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	o Adjoint administratif o Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	3
Filière technique				
Agent de maîtrise	o Agent de maîtrise o Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	3
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h56	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 29h32	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 9h38	1
Filière médico-sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 30h00	4
Filière animation				
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h08	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h39	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 18h15	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 5h55	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h30	1
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	o Adjoint du patrimoine o Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine	o Adjoint du patrimoine o Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h30	1
Effectif total :				23
Dont effectif à temps non complet :				13

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

